

# Syndicat du Pays Loire Beauce : Organisation et Fonctionnement

## Instances CONSULTATIVES

## Instances DÉCISIONNELLES

## Leader

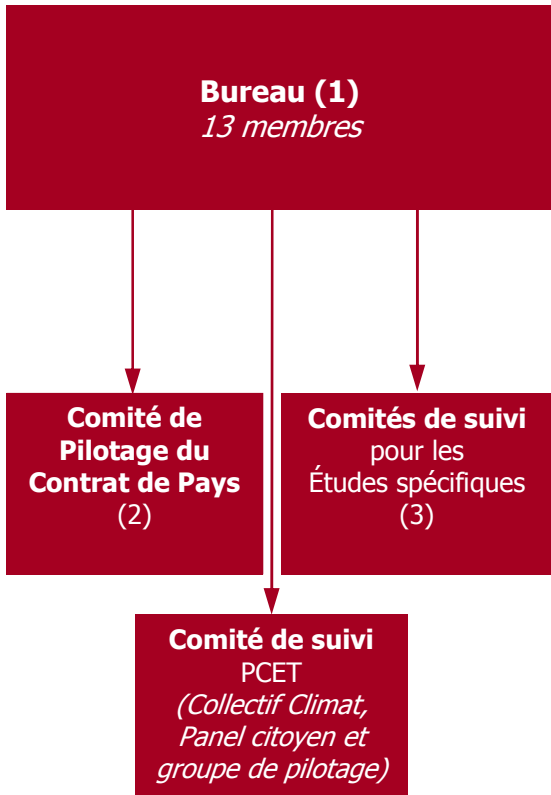
STRUCTURES

COMPOSITION

ROLE

- COMMISSION 1  
*Voies de Communication et Sécurité - Commerce et Artisanat - Développement Économique*
- COMMISSION 2  
*Agriculture - Eau - Assainissement - Développement Durable - Biodiversité - Énergie*
- COMMISSION 3  
*Services à la Population - Économie Solidaire*
- COMMISSION 4  
*Patrimoine - Habitat - Cadre de Vie - Paysages et Tourisme*
- COMMISSION 5  
*Vie Associative, Culturelle et Sportive*
- COMMISSION 6  
*Communication et Promotion du Pays*
- COMMISSION 7  
*Intercommunalité*
- GRUPE DE TRAVAIL  
*La Route du Blé en Beauce*

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



COMITÉ SYNDICAL

- Comité de Programmation  
*15 membres publics  
19 membres privés*
- Groupe restreint  
**Ferme Loire Beauce**

. Délégués des collectivités membres et autres élus municipaux  
. Membres du Conseil de Développement  
. Personnalités extérieures compétentes selon les affaires à traiter

. Représentants d'associations, socioprofessionnels, artisans, commerçants, chefs d'entreprises, représentants d'organismes ou d'organisations diverses.....  
. Délégués des communes membres et autres élus intéressés

.Membres du bureau  
.Personnalités extérieures compétentes pour formuler un avis sur des dossiers de demande de subvention

.Membres du bureau  
.Représentants des communes concernées  
.Personnalités représentant les partenaires techniques et financiers de l'étude

.Délégués des collectivités membres  
.Conseillers généraux du Pays, Conseillers régionaux  
.Sous Préfet de l'arrondissement d'Orléans  
.Conseillers techniques au Conseil régional et au Conseil général

.Membres des collèges public et privé  
. Préfecture / SGAR  
. ASP (ex CNASEA)  
. DRAF et Direction Départementale des Territoires  
. Cofinanceurs (Région, Département, Chambre d'Agriculture)  
.Personnalités extérieures compétentes pour formuler un avis sur des dossiers de demande de subvention

.Réflexions et propositions concernant les thématiques traitées  
.Élaboration et révision de la charte de développement  
.Définition des objectifs d'aménagement et de développement du pays  
.Propositions d'actions et définition des priorités dans le cadre de la mise en œuvre de procédures contractuelles

.Association à l'élaboration et à la révision de la charte de développement  
.Association à la programmation d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de procédures contractuelles  
.Association à l'évaluation et à la portée des actions engagées dans le cadre des procédures contractuelles  
.Réflexions et propositions relatives à l'aménagement et au développement du Pays

(1) Préparation des comités syndicaux ; Examen et validation des travaux réalisés par les commissions ; Pouvoir de décision concernant les opérations dont le syndicat a la maîtrise d'ouvrage dans le Contrat de pays ; Pouvoir de décision concernant les études spécifiques en association avec les organismes ou les collectivités concernées  
(2) Examen des dossiers de demande de subvention présentés au titre du Contrat de Pays, avis et décision  
(3) Suivi et validation des différentes étapes des études en-

.Pouvoir de décision (sauf délégation au bureau) concernant l'ensemble des activités, actions et compétences du syndicat de pays (finances, personnel, administration, procédures contractuelles, études...)

.Pouvoir de décision sur le programme Leader (dossiers de subventions, suivi de l'enveloppe financière ...)